

Révision des PPA de la région Nord-Pas-de-Calais

Réunion de concertation dans les territoires

29 juin 2012 – S3PI HCD
Valenciennes



Ordre du jour

- Contexte
- État des lieux de la qualité de l'air
- Inventaire des émissions atmosphériques
- Tendanciel 2015
- Propositions de fiches actions

Contexte



Situation générale en France

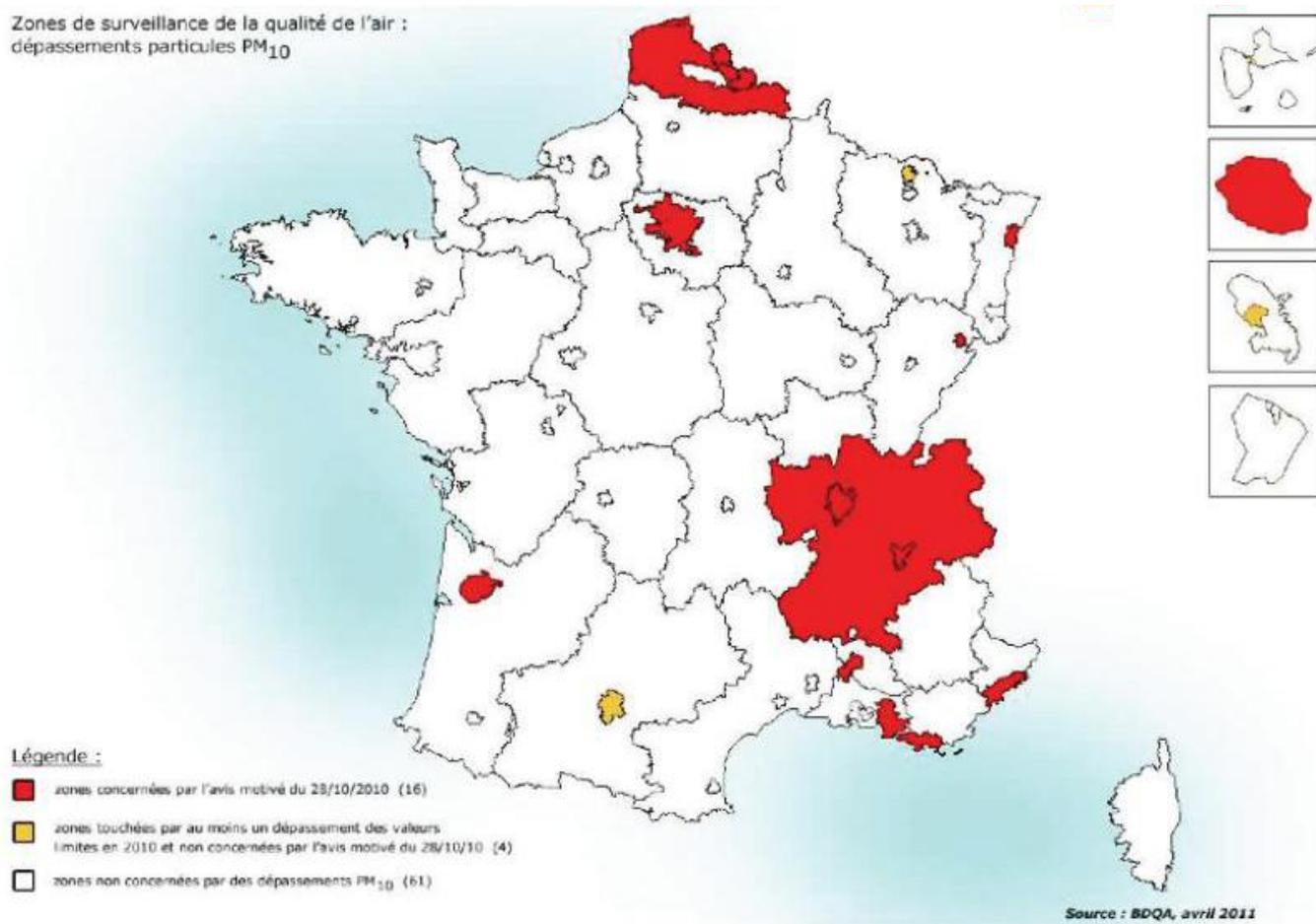
- Une évolution réglementaire qui nécessite la révision des PPA :
 - le contenu des PPA y est précisé,
 - un abaissement des seuils d'information et d'alerte en cas de pic de pollution pour l'ozone et les PM10
- La nécessité de la déclinaison locale de plans nationaux comme le Plan Particules

Situation générale en France

- Contentieux européen : en janvier 2009 des procédures d'infraction ont été engagées contre 10 pays européens par la commission européenne
- La France assignée devant la Cour de Justice Européenne pour non respect des valeurs limites de qualité de l'air pour les PM10.
 - Sanctions financières lourdes

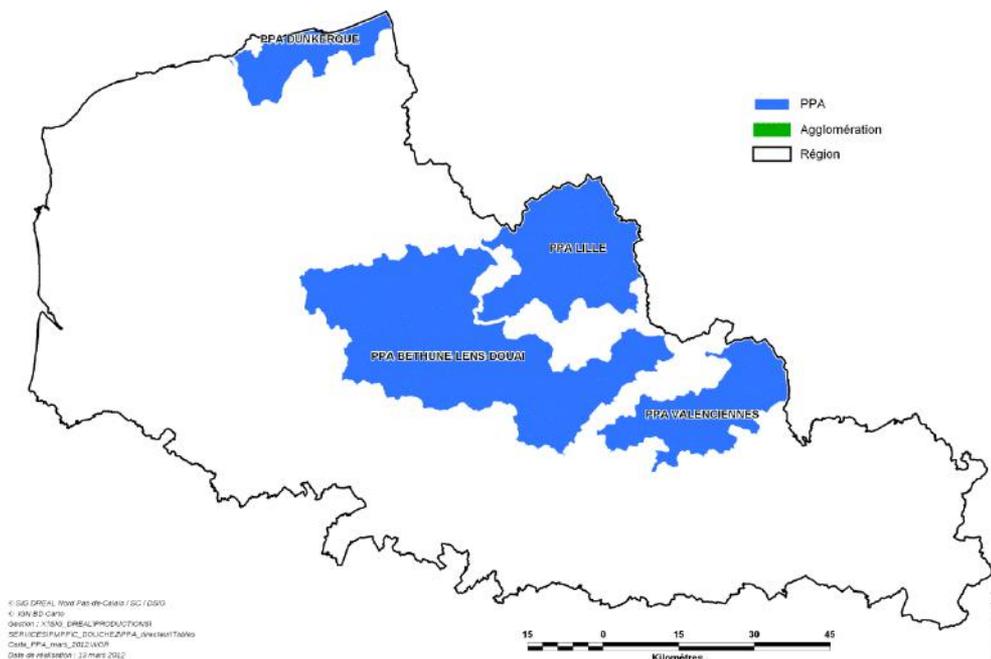
Situation générale en France

Zones de surveillance de la qualité de l'air :
dépassements particules PM₁₀



Situation générale en région

- 4 PPA en région Nord-Pas-de-Calais qui arrivent à échéance et qu'il convient donc d'évaluer pour juger de leur efficacité.
- Dunkerque : approuvé le 29 déc. 2003
- Lens-Béthune-Douai : approuvé le 10 nov. 2010
- Lille : approuvé le 26 fév. 2007
- Valenciennes : approuvé le 30 juillet 2007

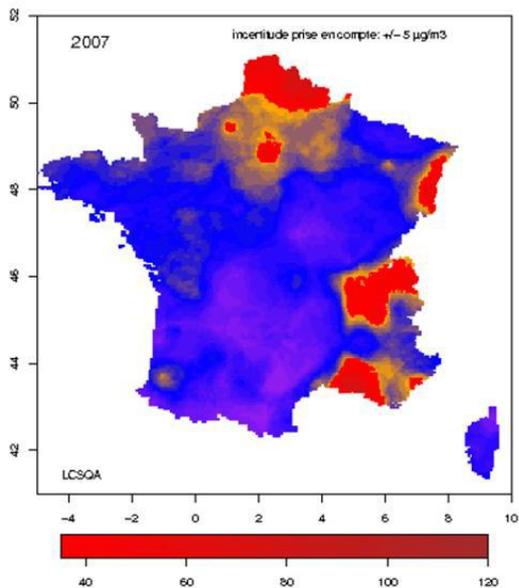


Situation générale en région

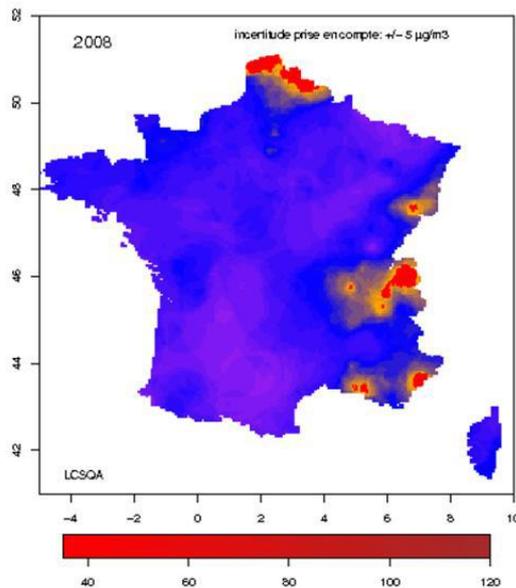
- Malgré une amélioration croissante de la surveillance de la qualité de l'air en NPdC et la réduction importante des émissions industrielles, il convient de poursuivre la démarche des PPA car les épisodes de pollution sont toujours constatés.

Illustration : nombre de jours de dépassement du valeur limite journalière ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24 h) (source : LCSQA)

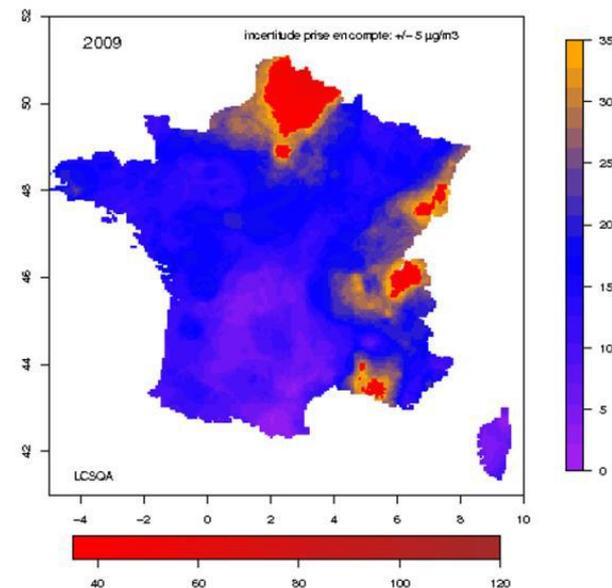
PM10: Nombre de dépassements du seuil journalier



PM10: Nombre de dépassements du seuil journalier



PM10: Nombre de dépassements du seuil journalier



Zones sensibles

- Définition des zones sensibles dans le cadre du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) : carte régionale définissant les zones « sensibles » à la dégradation de la qualité de l'air
- Cet exercice avait pour but **d'identifier les territoires susceptibles de présenter des sensibilités particulières à la pollution de l'air**

La quasi-totalité de la région Nord-Pas-de-Calais concernée

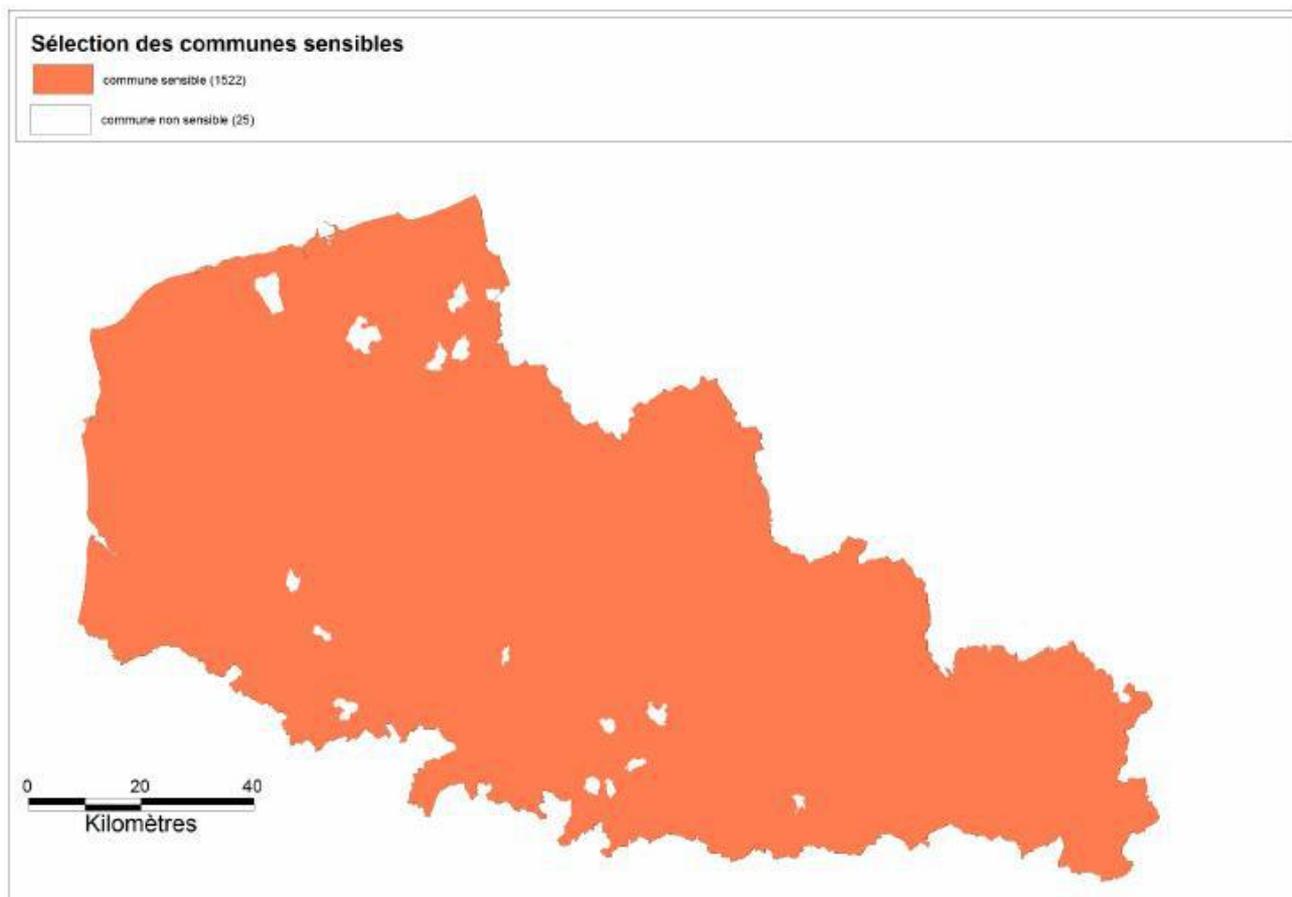


Illustration : taux de stations en dépassement de valeur limite journalière en PM10

(source : ATMO Nord-Pas-de-Calais)

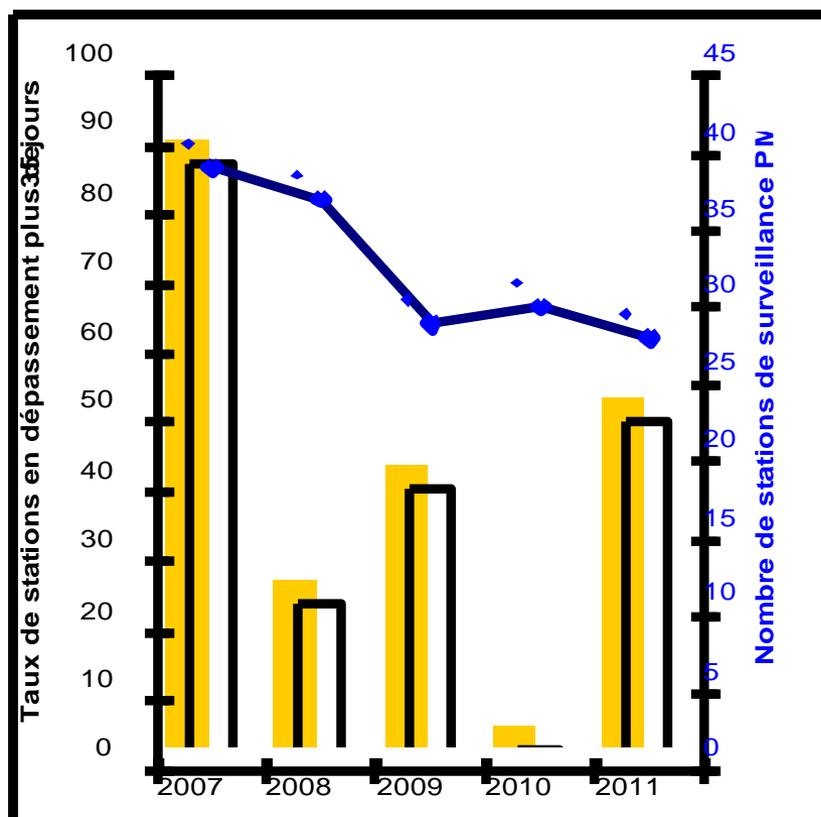
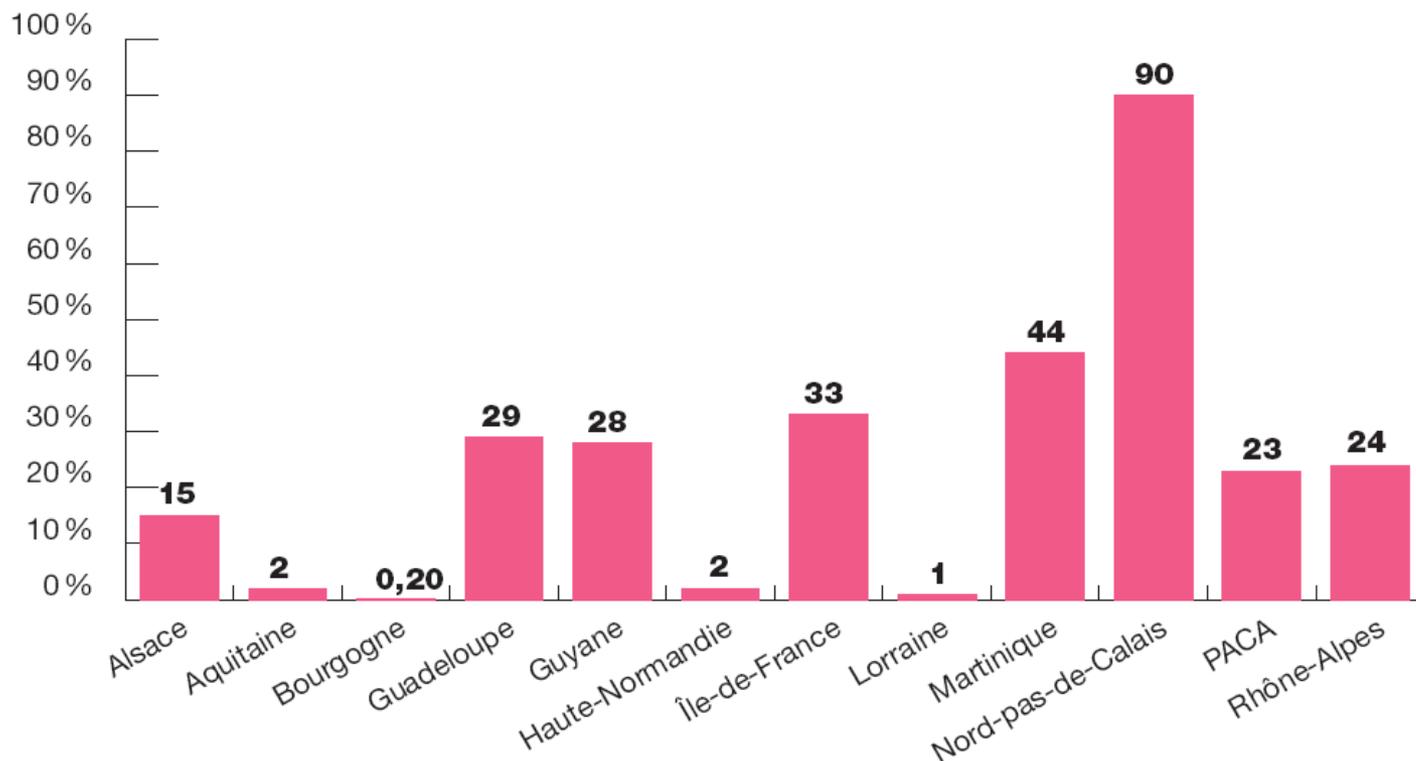


Illustration : population exposée (source : AASQA)



Estimation en pourcentage de la population en Région exposée au dépassement de la valeur limite journalière des PM10 en 2007 (plus de 35 jours par an supérieurs à 50 µg/m³).
(Source AASQA)

Qu'est-ce qu'un PPA ?

- Un PPA doit être élaboré dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être (art. L222-4 du Code de l'Environnement)
- Ces zones sont délimitées en tenant compte de la localisation de la population, des niveaux de pollution, des niveaux d'émissions des polluants atmosphériques et de la nature des sources émettrices ainsi que des conditions météorologiques qui prévalent sur la zone (art. R222-13 du Code de l'Environnement)

Qu'est-ce qu'un PPA ?

- **Le PPA est un plan d'action :**
 - ✓ arrêté par l'Etat,
 - ✓ objectif : réduire les émissions de polluants atmosphériques pour maintenir ou ramener dans la zone concernée les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées au code de l'environnement,
 - ✓ pour réaliser un inventaire d'émission des sources de polluants,
 - ✓ pour fixer des objectifs de réduction,
 - ✓ pour définir des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution
- **Chaque mesure :**
 - est encadrée fonctionnellement (qui, avec quels moyens) et temporellement
 - est accompagnée d'estimations de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée.

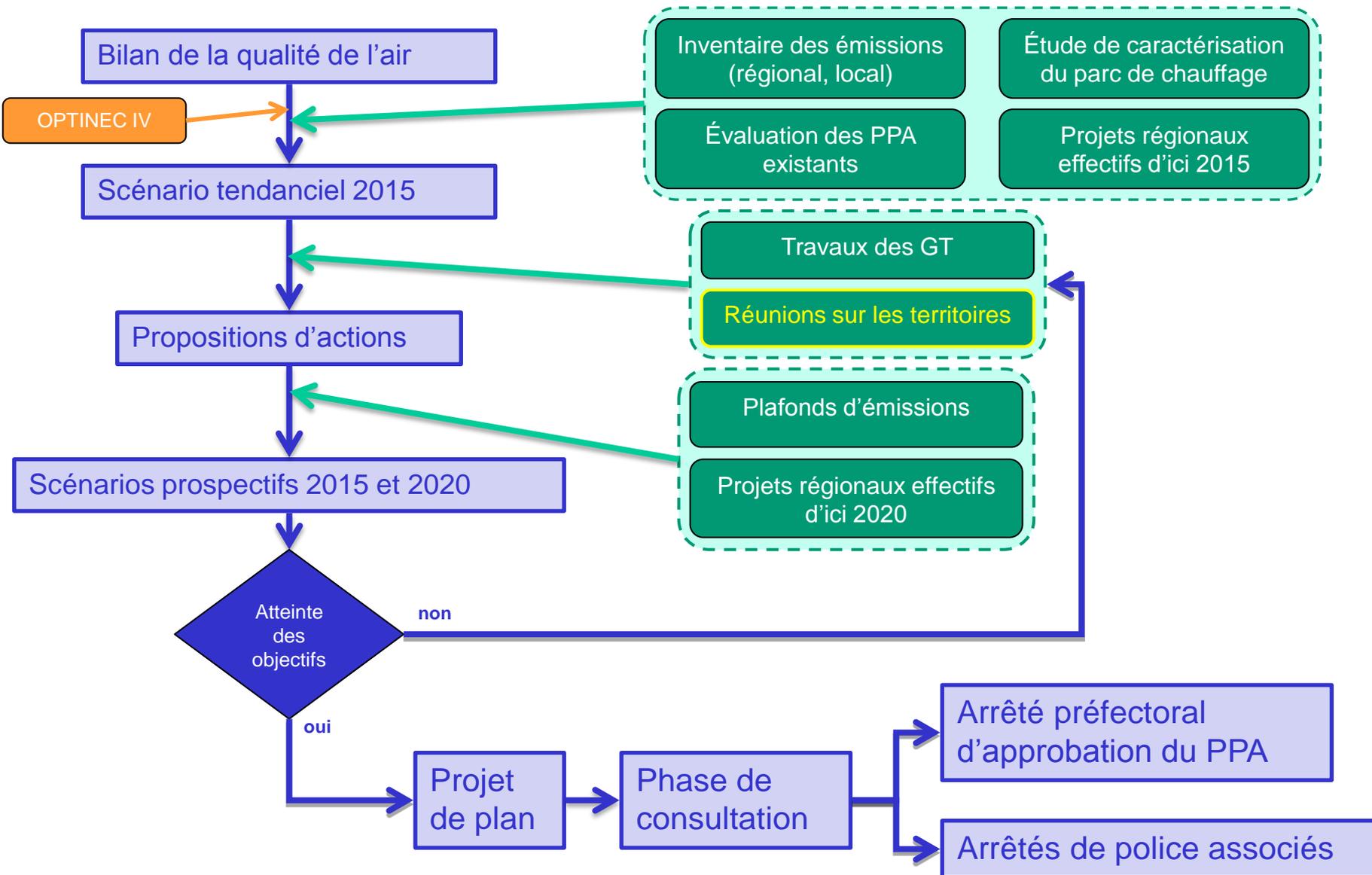
Qu'est-ce qu'un PPA ?

- Le plan de protection de l'atmosphère définit et recense les mesures locales à mettre en œuvre
- Le bilan est présenté annuellement devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- Une évaluation quinquennale décide de son éventuelle mise en révision,
- Le PPA doit être compatible avec les grandes orientations données par le schéma régional climat-air-énergie

Méthodologie de travail

Présentation : DREAL Nord-Pas-de-Calais





Méthodologie de travail

- Proposer des actions pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle de la région.
- Ces actions doivent permettre d'atteindre des niveaux respectueux des valeurs limites européennes
- Il est nécessaire de quantifier l'efficacité de ces actions
- Il est nécessaire d'en évaluer le coût

Méthodologie de travail

- Les propositions d'actions devront concerner la lutte contre les pollutions chroniques et ponctuelles.
- Une distinction devra être faite, entre d'une part les mesures pérennes et d'autre part les actions d'urgences (procédures d'information et d'alerte de la population).

Méthodologie de travail

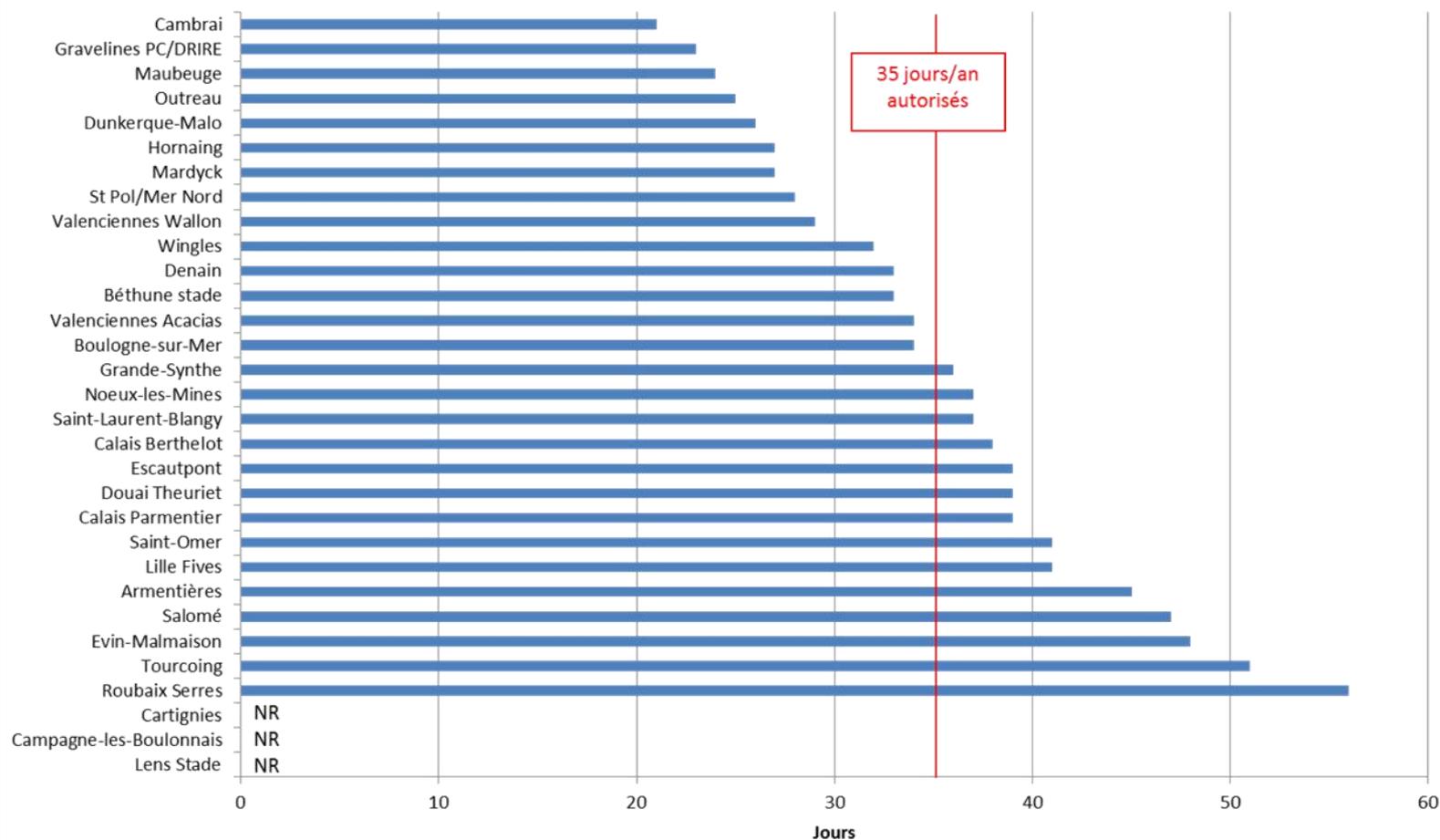
- Les propositions d'actions devront prendre en compte tous les secteurs d'activité ayant un impact fort sur la qualité de l'air.
- La qualité de l'air étant l'affaire de tous, des groupes de travail ont été organisés pour promouvoir une construction collective des mesures du PPA révisé et 4 réunions sont organisées sur les territoires (Dunkerque, Arras, Valenciennes, Lille) en amont de la phase de scénarisation

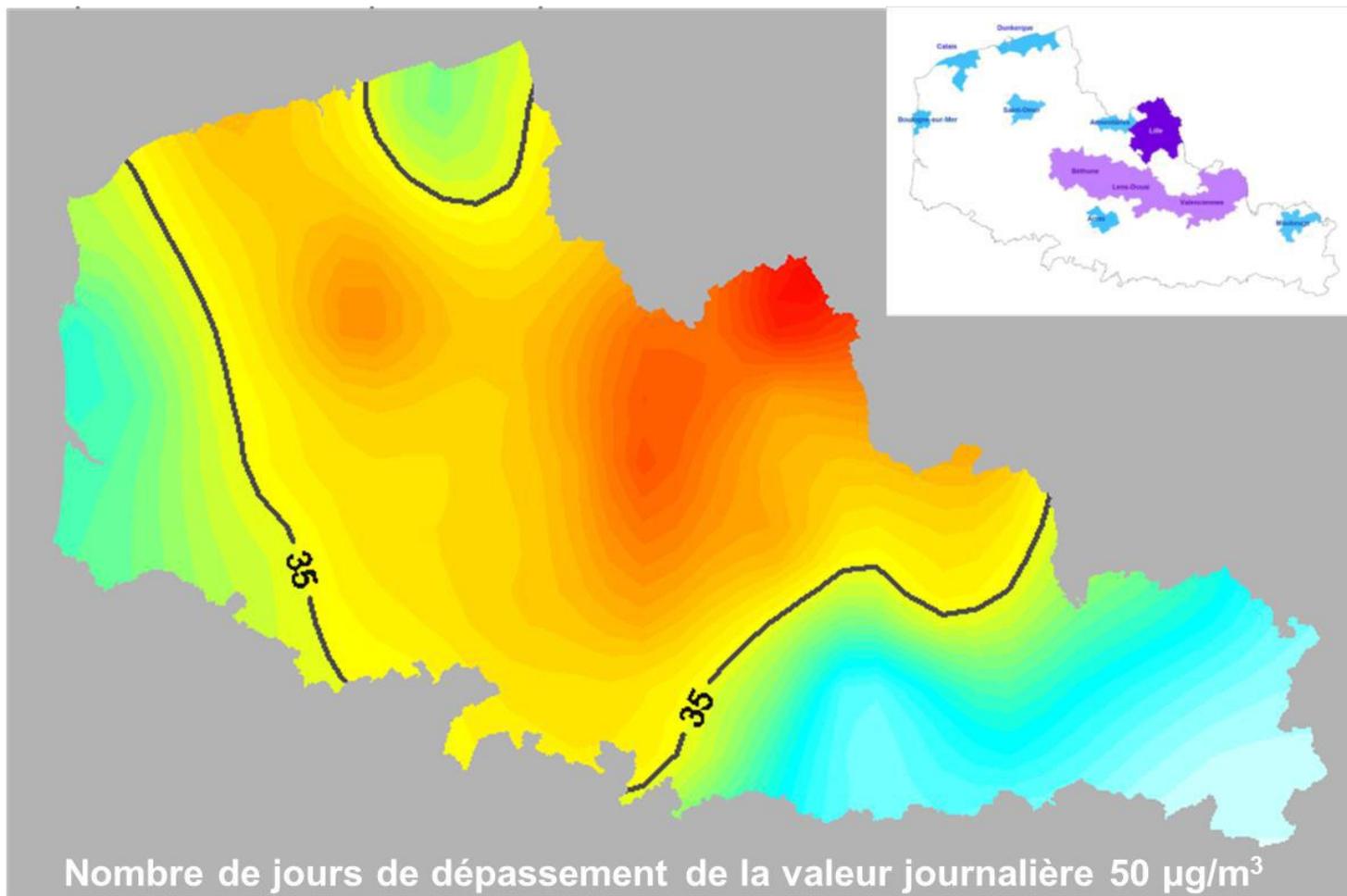
État des lieux de la qualité de l'air

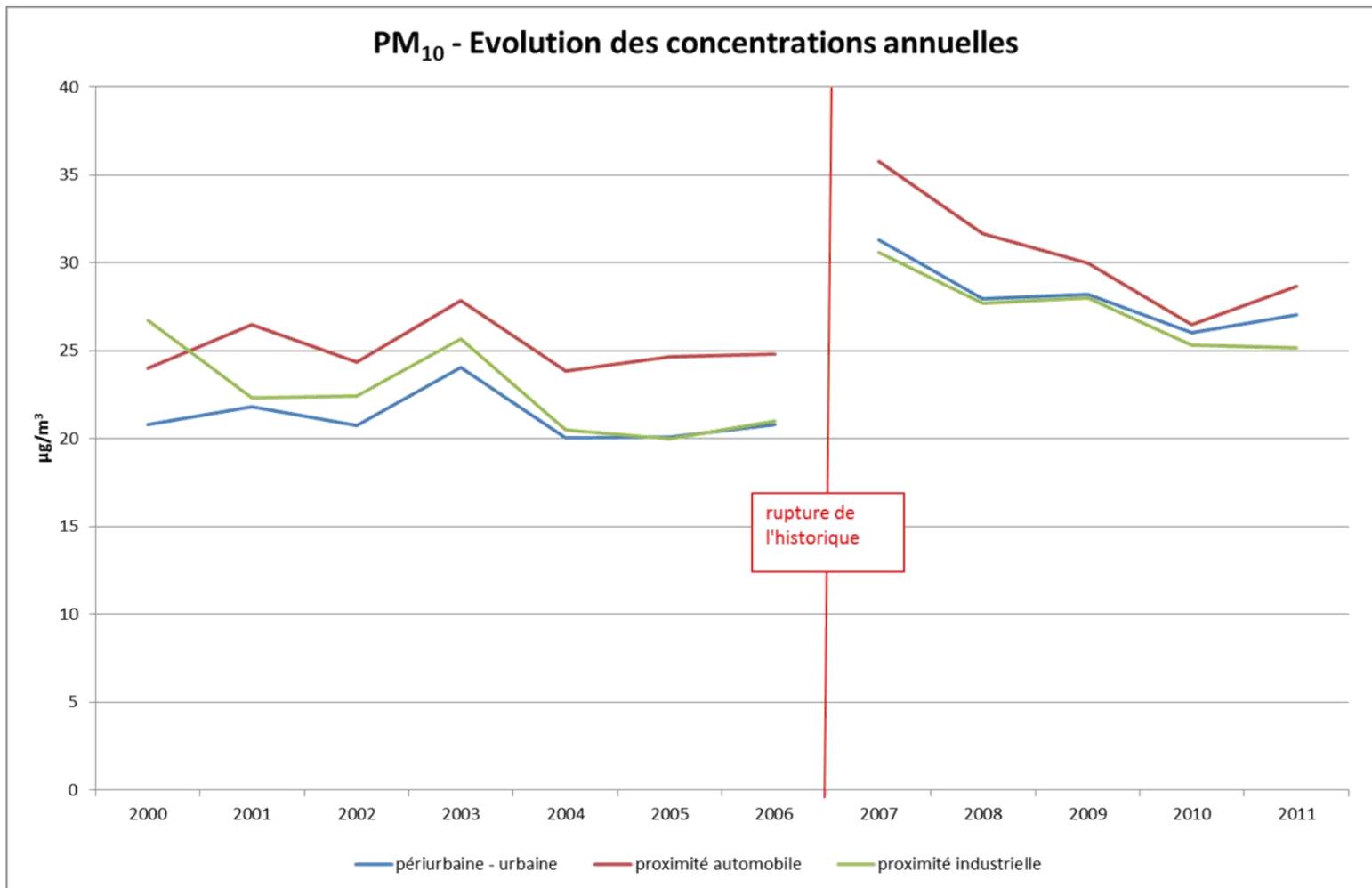
Présentation : ATMO Nord-Pas-de-Calais

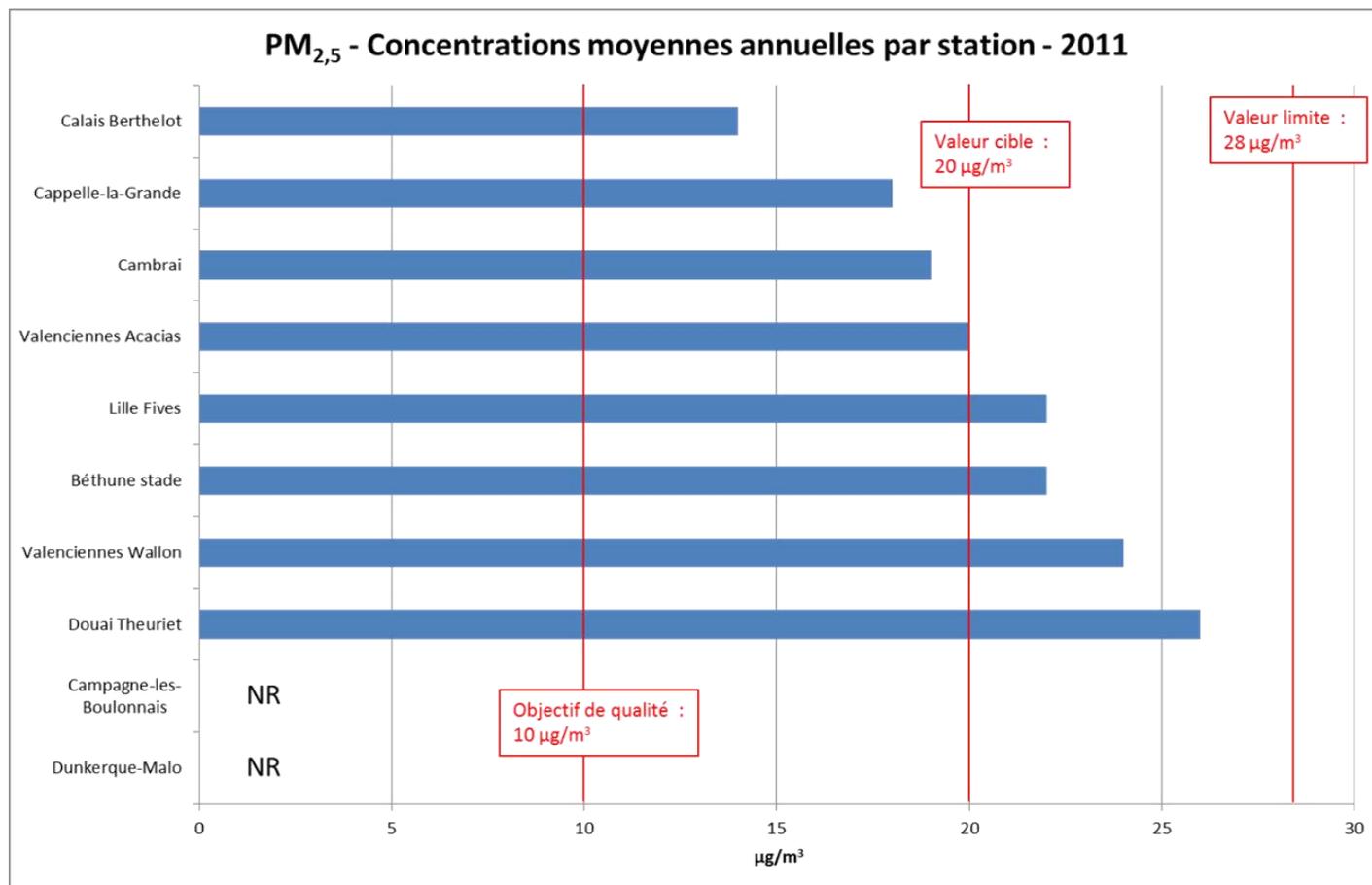


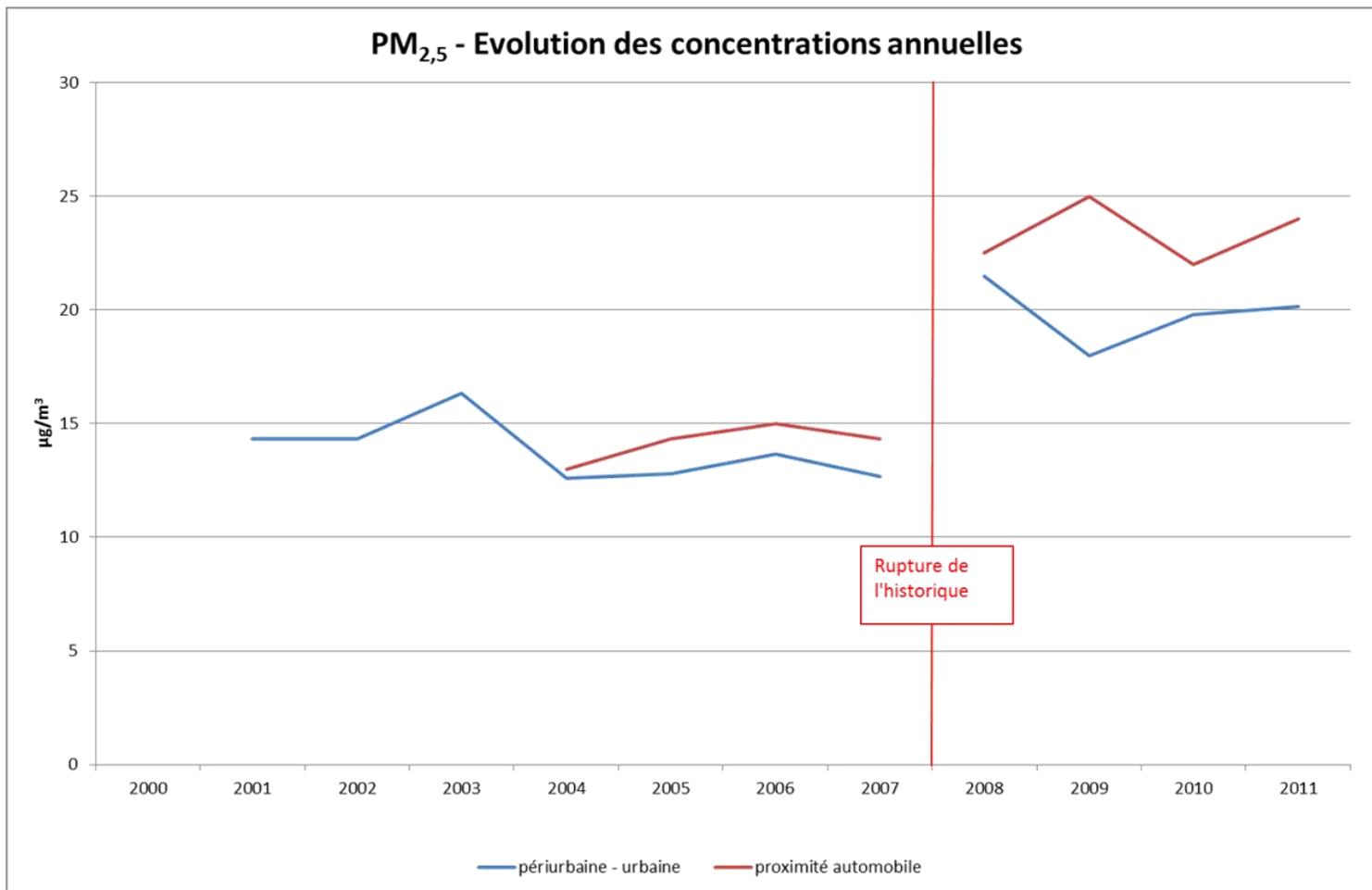
PM₁₀ - nombre de dépassements de la VL journalière - 2011

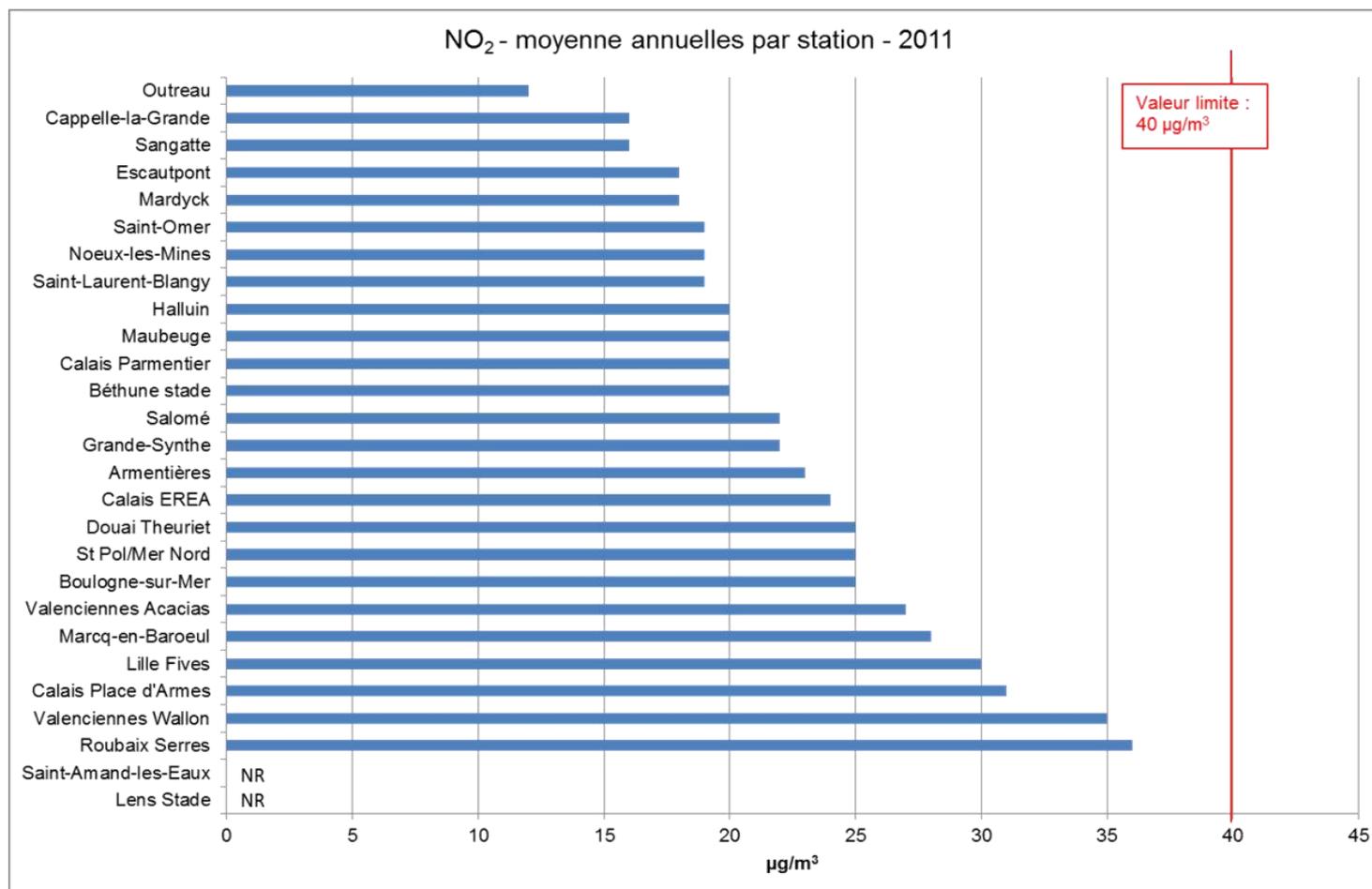


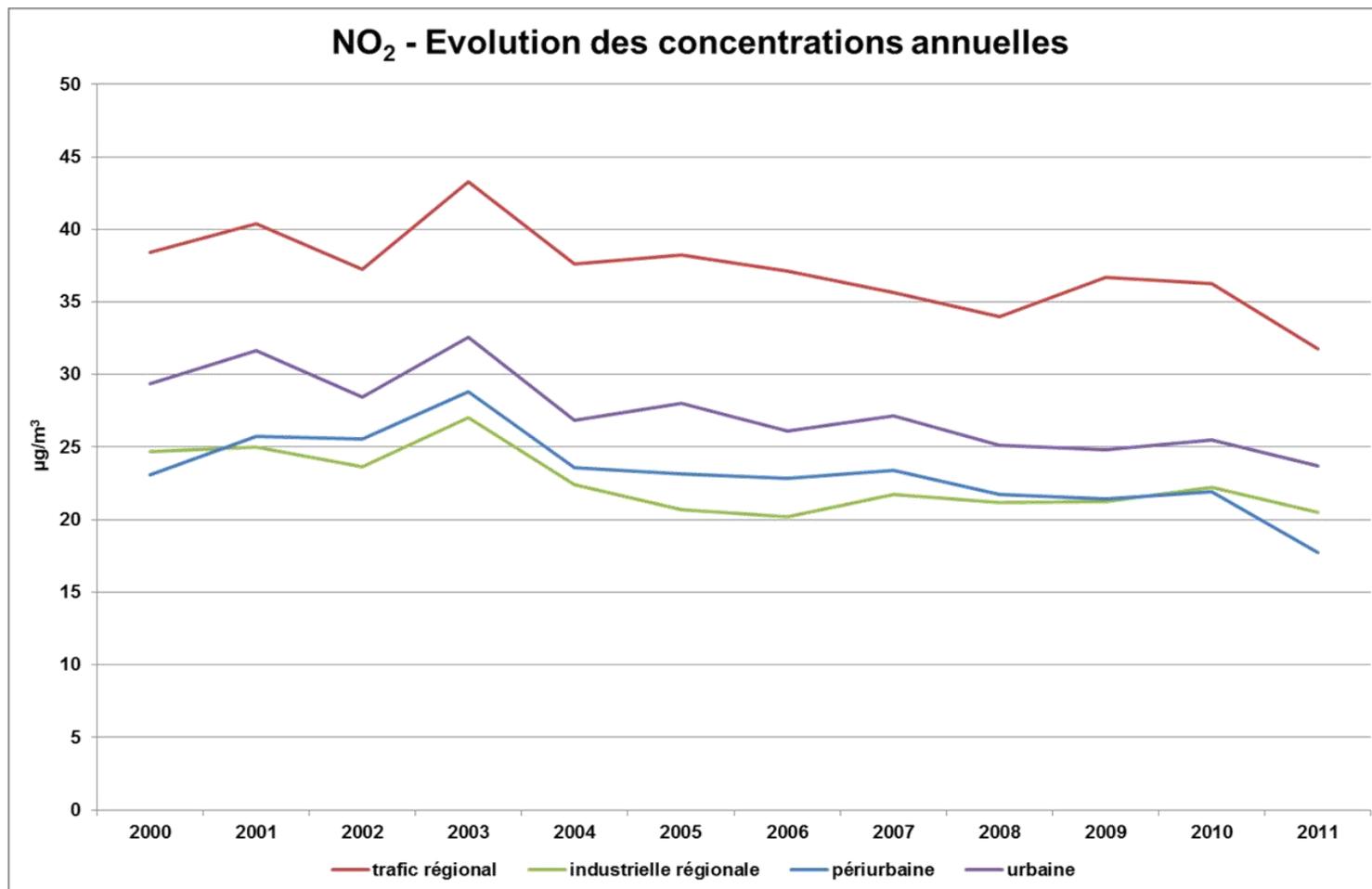










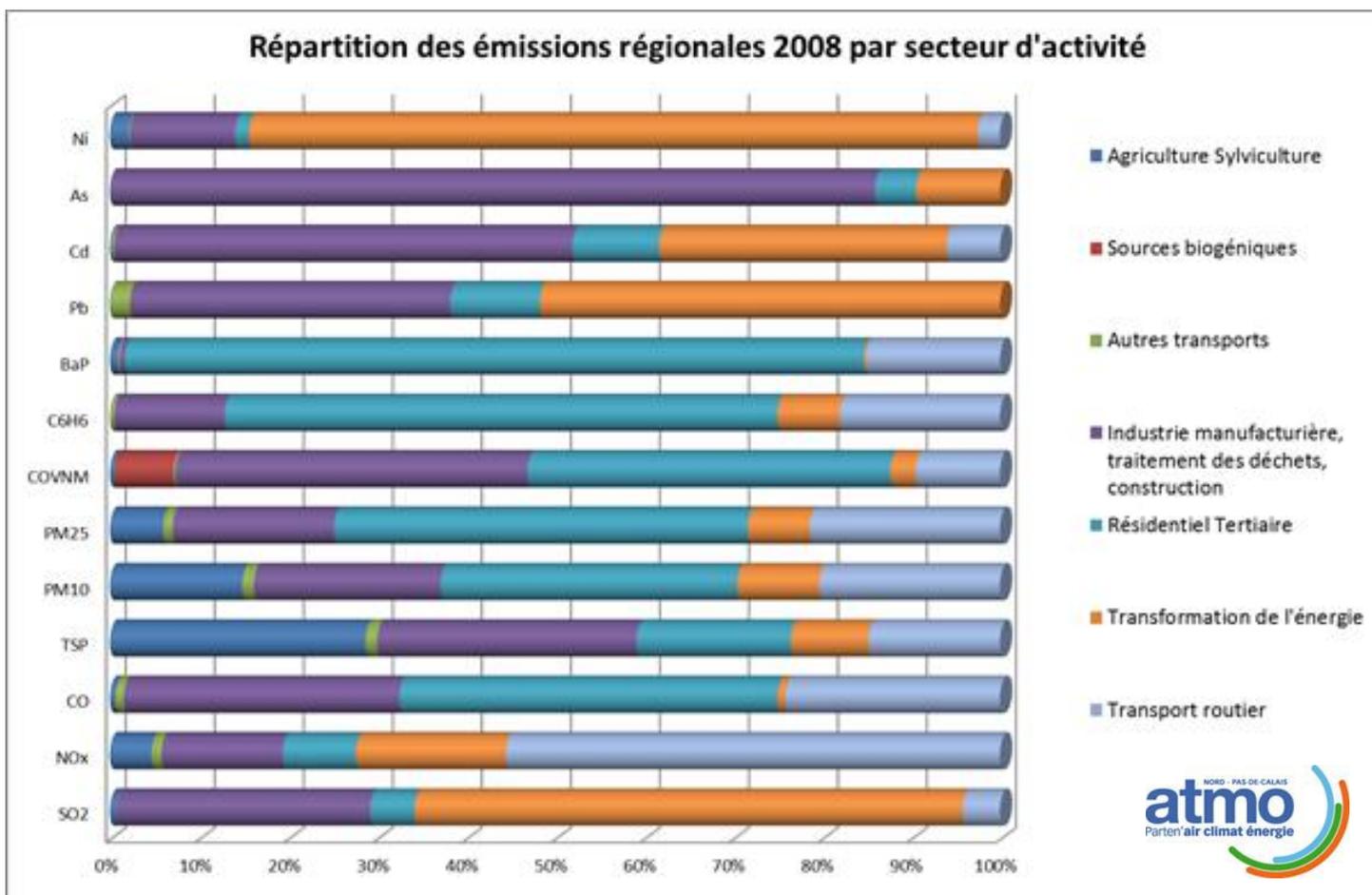


Inventaire des émissions

Présentation : ATMO Nord-Pas-de-Calais

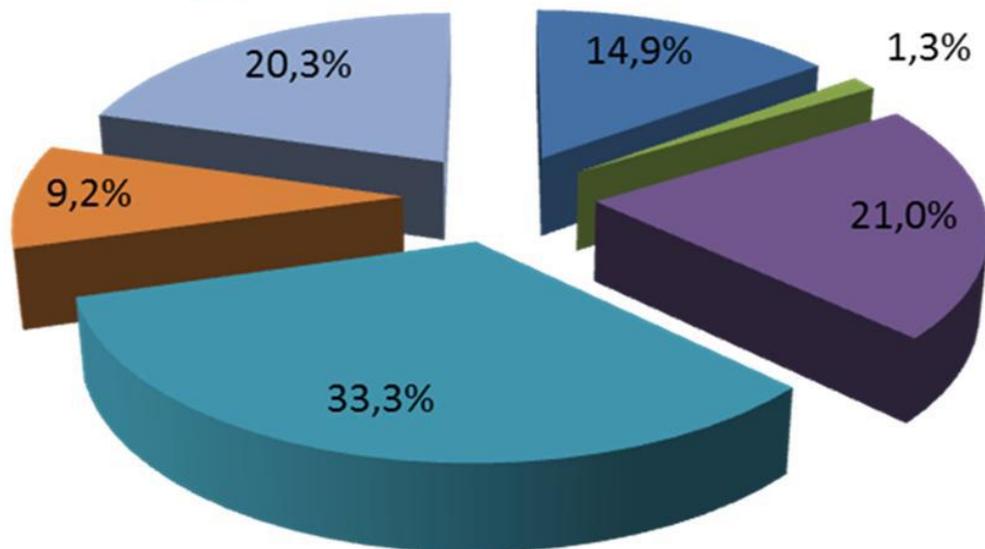


Répartition régionale 2008 des émissions



Répartition des émissions régionales 2008 de polluants, par secteur d'activité
 Source inventaire atmo Nord- Pas-de-Calais Base_M2010_A2005-2008_V1, 17/02/2012

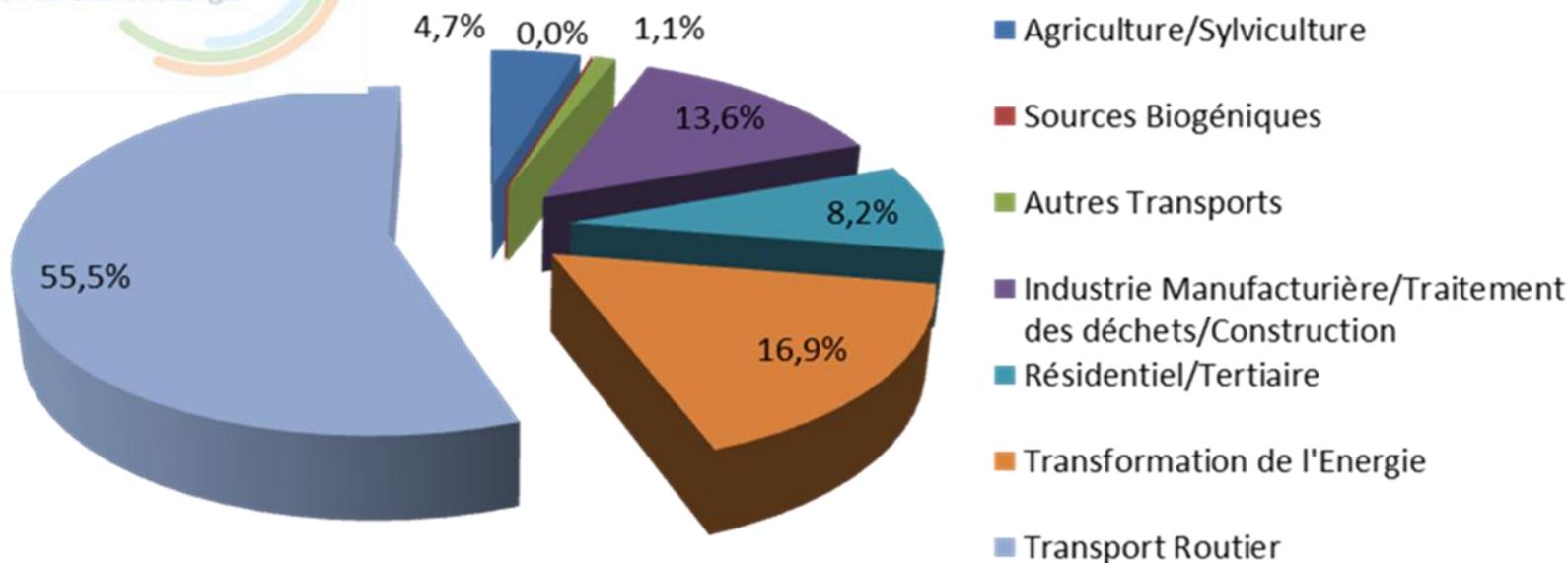
PM₁₀ - Répartition des émissions par secteur d'activité - 2008



- Agriculture/Sylviculture
- Sources Biogéniques
- Autres Transports
- Industrie Manufacturière/Traitement des déchets/Construction
- Résidentiel/Tertiaire
- Transformation de l'Energie
- Transport Routier

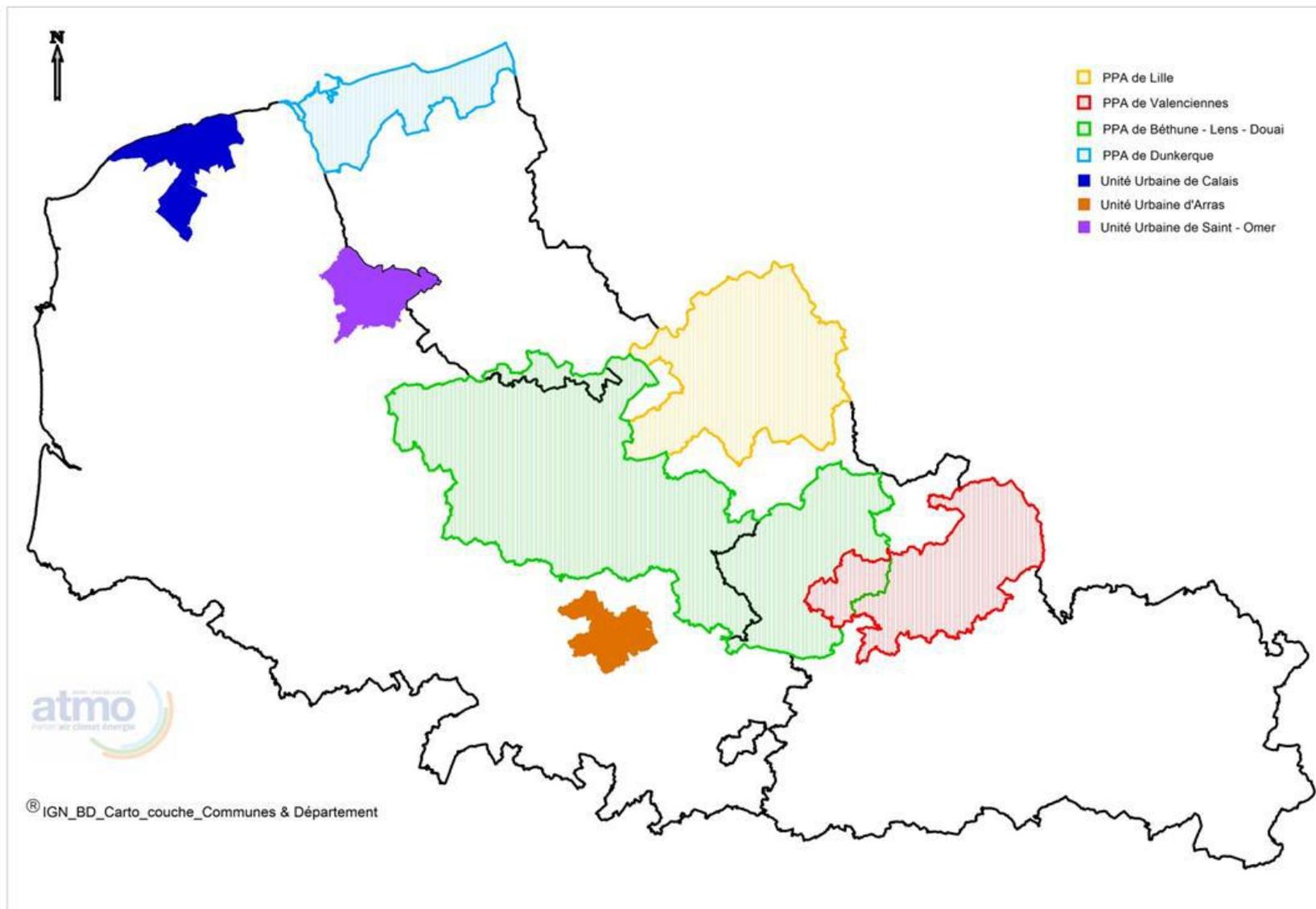
Source inventaire *atmo-Nord-Pas-de-Calais Base_M2010_A2005_2008_V1*, 17/02/2012

NOx - Répartition des émissions par secteur d'activité - 2008

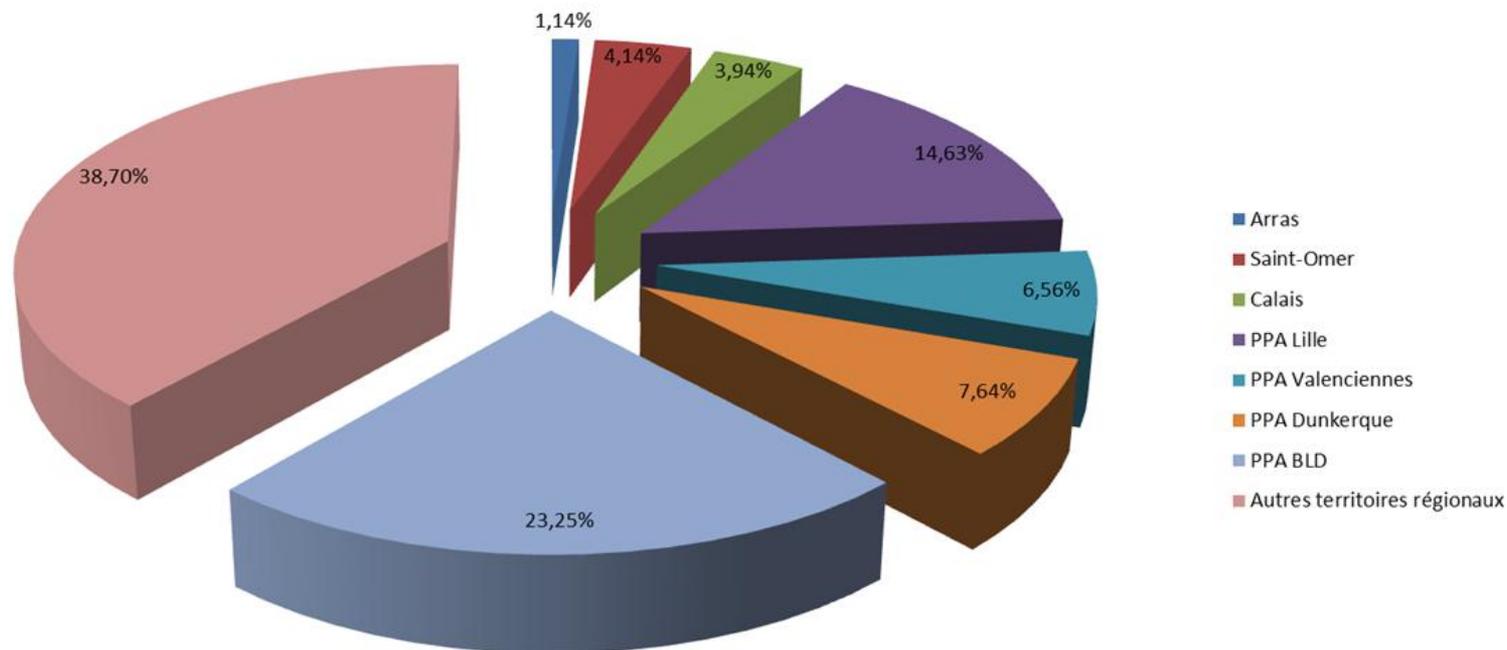


Source inventaire *atmo-Nord-Pas-de-Calais Base_M2010_A2005_2008_V1*, 17/02/2012

Découpage territorial



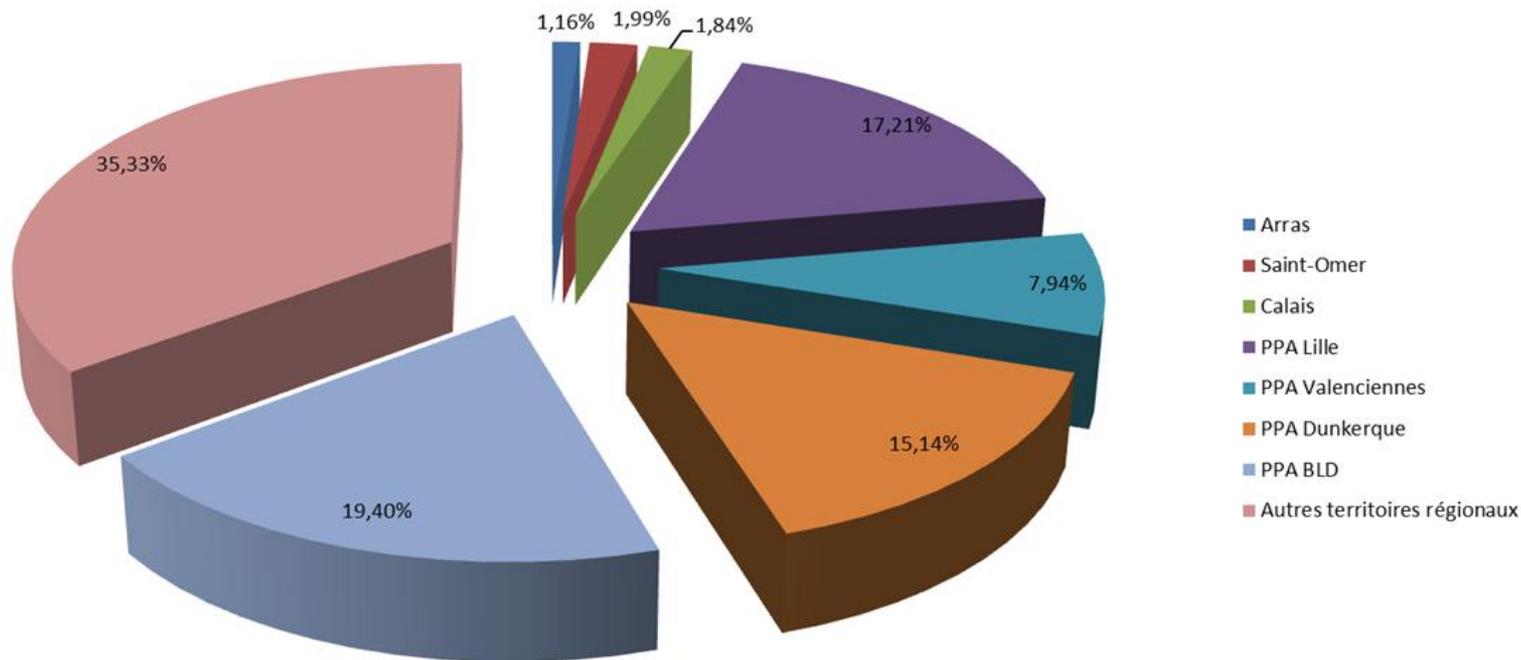
Répartition des émissions totales de PM10 par zones d'étude - 2008



Répartition des émissions de PM10 tous secteurs confondus - 2008

Source inventaire atmo Nord - Pas-de-Calais Base_M2010_A2005-2008_V2, 16/04/2012

Répartition des émissions totales de NO_x par zones d'étude - 2008



Répartition des émissions de NO_x tous secteurs confondus - 2008

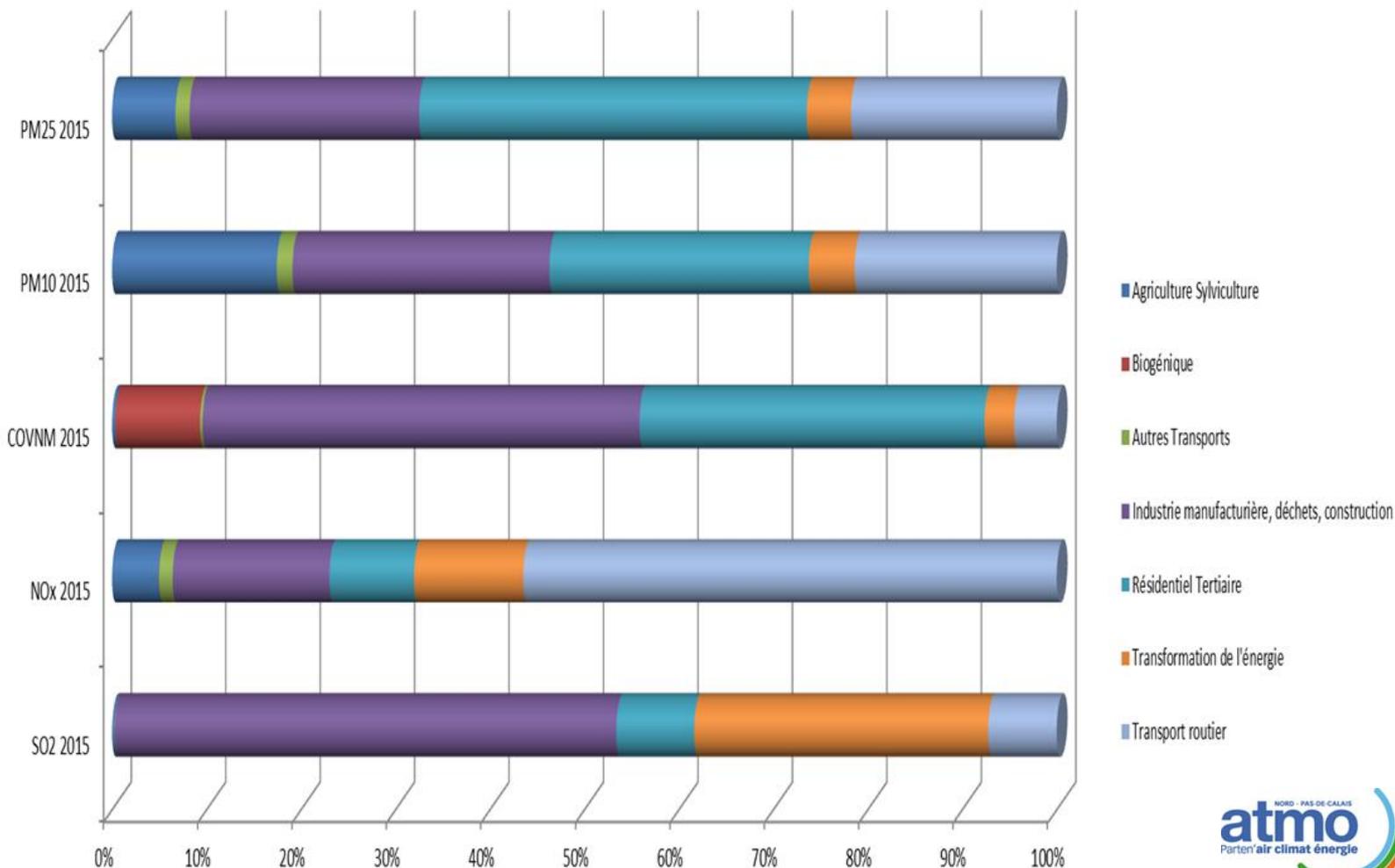
Source inventaire atmo Nord - Pas-de-Calais Base_M2010_A2005-2008_V2, 16/04/2012

Tendancier 2015

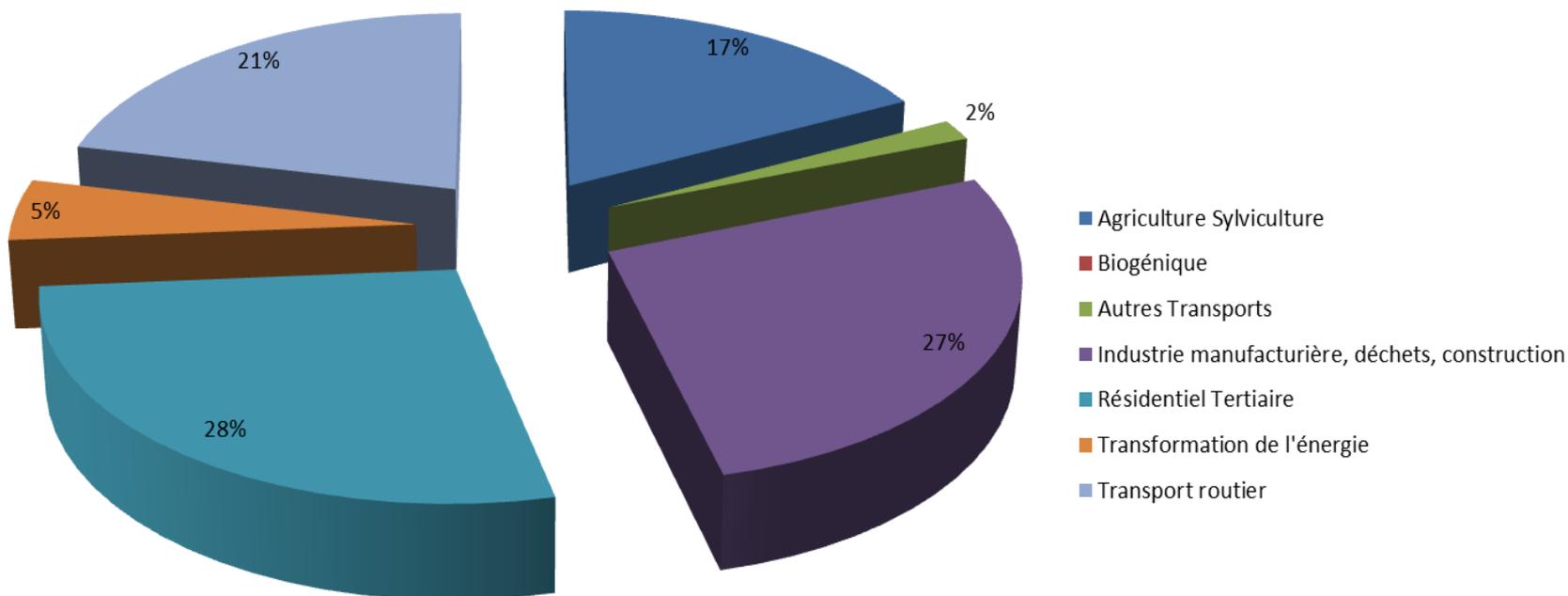
Présentation : ATMO Nord-Pas-de-Calais



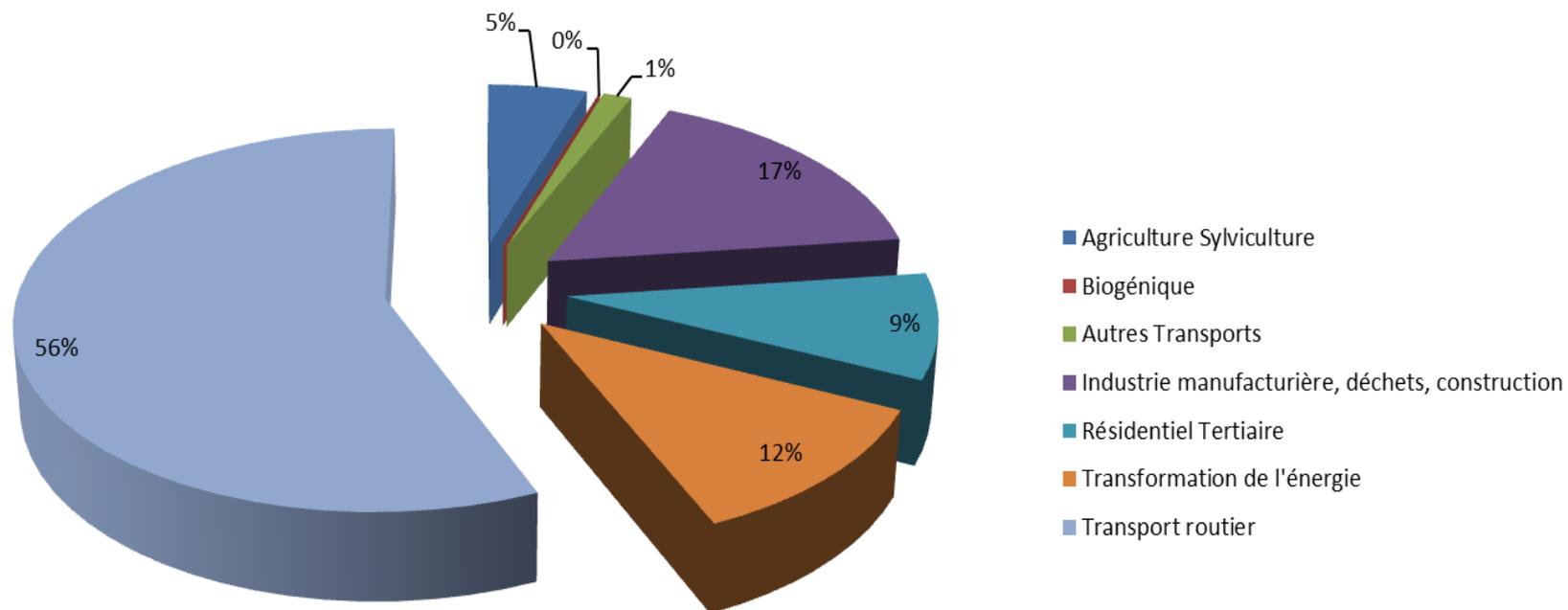
Répartition des émissions régionales 2015 par secteur d'activité



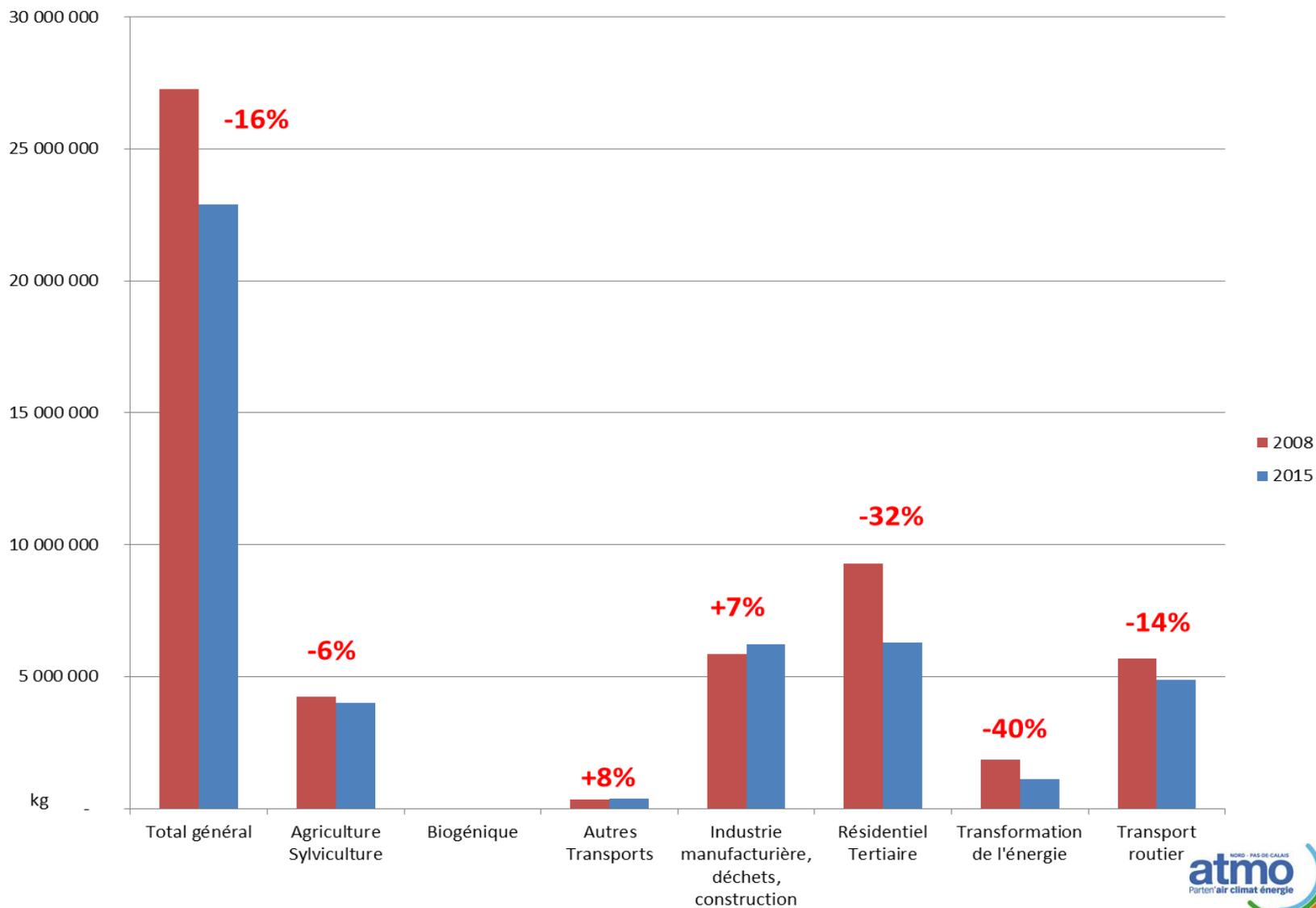
Répartition des émissions de PM10 par secteur d'activité scénario tendanciel 2015



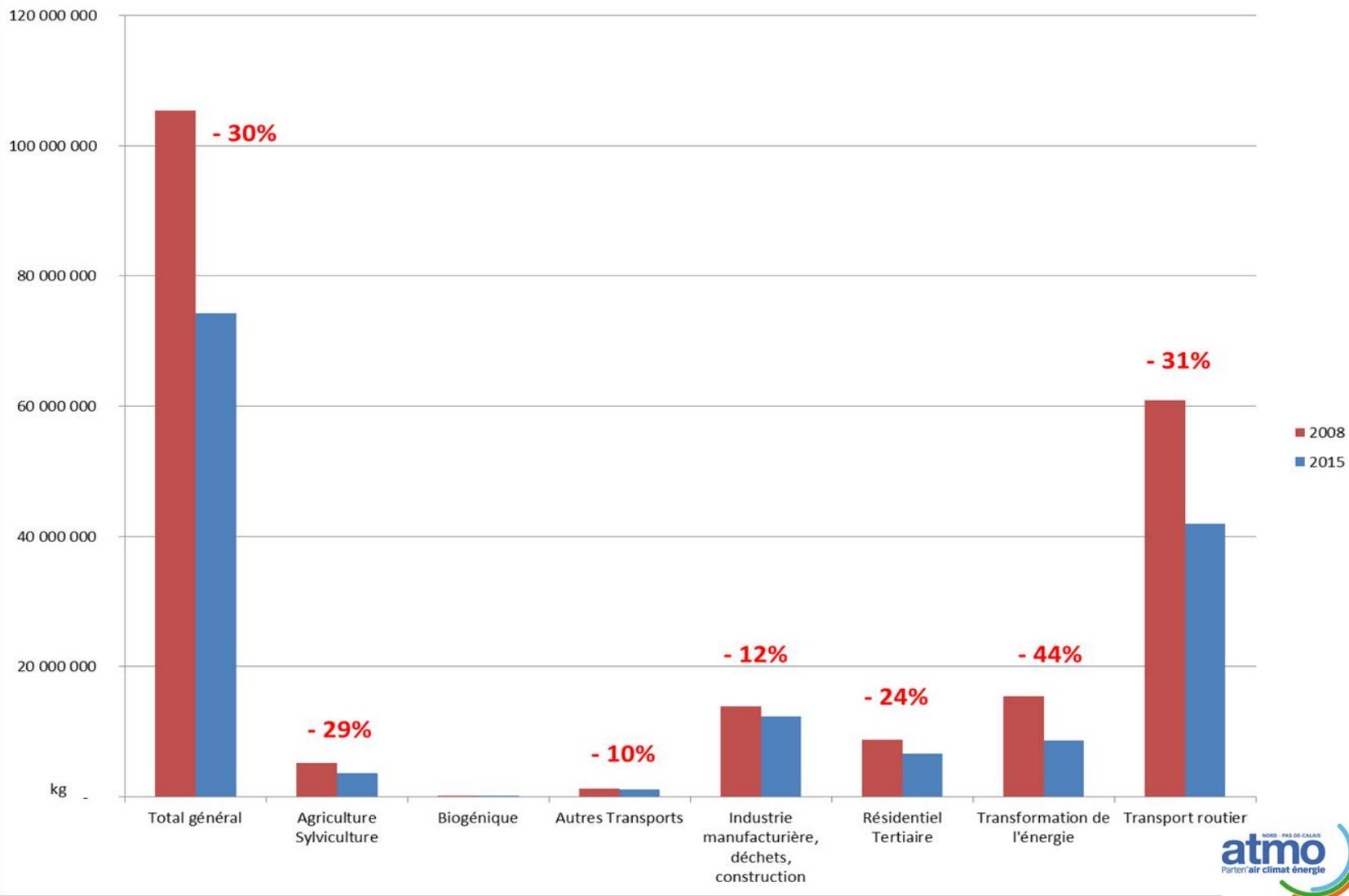
Répartition des émissions de NOx par secteur d'activité scénario tendanciel 2015



Evolution des émissions des PM 10 - 2015 par secteur d'activité



Evolution des émissions des NOx 2008 - 2015 par secteur d'activité



Proposition de fiches-actions

Présentation : BURGEAP



Construction collective

- **Organisation des GT :**
- Séance plénière à Lille pour le lancement des GT (18 avril 2012)
- **Ateliers du GT Mesures**
- 3 ateliers : Transport/Mobilité, Résidentiel/Urbanisme, Activités Productives
- qui se sont réunis 3 fois à Lille :
 - 10 et 11 mai, 24 et 25 mai, 7 et 8 juin
- Objectif : rédiger des propositions de mesures du PPA révisé et estimer les impacts prévisibles des orientations proposées par secteur d'activité

Mesures réglementaires

- **Secteur Industrie :**
- Accroître la surveillance des émissions industrielles (mesure continue NOx et poussières) pour toutes les installations de combustion d'une puissance supérieure à 20 MW et utilisant un combustible prépondérant solide ou liquide et qui répondent aux caractéristiques suivantes : variabilité de la production ou variabilité des combustibles utilisés
- Accroître la connaissance des émissions industrielles en abaissant les seuils de déclaration des émissions sous GEREP
- Réaliser une caractérisation de la granulométrie des poussières lors des contrôles

Mesures réglementaires

- **Secteur Transports :**
- Rendre obligatoires les plans de déplacement administrations, entreprises et établissements scolaires
- Réduction permanente de la vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse actuelle des VL est égale ou supérieure à 110 km/h

Mesures réglementaires

- **Secteur Résidentiel/Tertiaire :**
- Interdiction des foyers ouverts dans les habitations neuves et les rénovations
- Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets de chantier et le bordereau de suivi est imposé pour tout déchet
- Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- Imposer des valeurs limites d'émissions pour toute installation de combustion de puissance unitaire supérieure à 400 kW.

Mesures réglementaires

- **Secteur Agricole :**
- Réglementer l'épandage par pulvérisation et poudrage si le vent est supérieur à 3 beaufort (20 km/h)

Mesures réglementaires

- **Planification :**
- Garantir des attendus minimaux en termes de qualité de l'air dans les documents d'urbanisme
- Garantir des attendus minimaux en termes de qualité de l'air dans les études d'impact
- Améliorer et diffuser les portés-à-connaissance de l'état en termes de qualité de l'air
- Fixer des objectifs en termes de qualité de l'air aux PDU

Mesures réglementaires d'urgence

- **Secteur Industrie :**
- Sur Dunkerque : procédure SO2 inchangée
- Réduction graduée des émissions de poussières pour les plus gros émetteurs (à définir)

Mesures réglementaires d'urgence

- **Secteur Transports :**
- Abaisser de la vitesse de 20 km/h sur les axes où la vitesse de VL est habituellement limitée à 90 km/h et plus
- Mise en place de la circulation alternée
- Incitation au parking résidentiel gratuit,
- Pratiquer un tarif exceptionnel pour l'accès aux transports en commun
- Favoriser le télétravail, le covoiturage, l'adaptation des horaires de la journée de travail en particulier dans les PDE obligatoires

Mesures réglementaires d'urgence

- **Secteur Agricole :**
- Restriction de tout type d'épandage en cas de pic de pollution

Mesures d'accompagnement

- Secteur Industrie :
- RAS

Mesures d'accompagnement

- **Secteur Transport :**
- Étendre l'adoption de la charte « CO2, les transporteurs s'engagent » auprès des 1600 entreprises de transport de marchandises équipées de véhicules de plus de 3,5 tonnes
- Développer les flottes de véhicules moins polluants (avec objectif d'émission NOx, PM)
- Promouvoir les modes de déplacement moins polluants

Mesures d'accompagnement

- **Secteur Résidentiel/Tertiaire :**
- Sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage
- Sensibilisation des professionnels du contrôles des cheminées et les propriétaires / exploitants sur leurs obligations

Mesures d'accompagnement

- **Secteur Agricole :**
- Promouvoir le passage sur un banc d'essai
- Sensibilisation des professionnels et formation dans les lycées agricoles

Calendrier de la révision



Construction collective des mesures du PPA

- A l'issue de cette étape d'ateliers, un projet de plan sera établi

Objectifs :

- consolider les éléments de diagnostic
- réaliser les premières propositions d'orientations visant à réduire les émissions de substances polluantes dans l'air
- évaluer les impacts prévisibles des orientations proposées par secteur d'activité

Scénarisation des mesures retenues

- Sur la base des propositions issues des groupes de travail, définition des scénarios prospectifs pour les horizons 2015 et 2020.
- Phase qui se déroulera entre juillet et octobre 2012.
- Les horizons 2015 et 2020 sont déterminés à la fois par :
 - les normes de qualité de l'air (PM10, PM2,5 et NOx) qui seront en vigueur en 2015
 - les aspects réglementaires des PPA (révision tous les 5 ans)
 - 2020 est également une échéance du SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie).

Scénarisation des mesures retenues

- Scénarisation finalisée en collaboration avec ATMO Nord-Pas-de-Calais.
- Objectif :
 - vérifier l'efficacité des mesures proposées par les GT pour revenir sous les valeurs limites en qualité de l'air ambiant

Rédaction du PPA

- Elle reprendra l'ensemble de la démarche engagée et mise en œuvre en 2012.
- Elle intégrera :
 - les mesures de réduction des pollution
 - les éléments de coût
 - les financements et aides possibles
 - les échéanciers de mise en œuvre des mesures
 - l'ensemble des éléments nécessaires au bon suivi : pilote, indicateurs de suivi, chargés de collecter les données, fréquence de suivi...
- Phase qui se déroulera entre octobre et novembre 2012.

Mise en consultation et approbation du PPA

- La procédure s'enchaînera sur l'année 2013 selon les modalités suivantes :
 - Projet soumis pour avis aux CODERST (novembre 2012)
 - Projet soumis pour avis aux collectivités (de décembre 2012 à mars 2013)
 - durée maximale de 3 mois
 - Projet soumis à enquête publique (de mai à juin 2013)
 - durée maximale de 2 mois
 - Entre chaque soumission, une reprise du projet de PPA sera réalisée pour intégrer les remarques émises lors des avis.

Approbation du PPA révisé : août 2013

Communication autour du PPA

- Une adresse électronique à retenir pour correspondre avec l'équipe projet :

ppa-npdc@developpement-durable.gouv.fr

- Un site internet dédié :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere>

Ou sur tout moteur de recherche : PPA Nord-Pas-de-Calais